



Directive relative aux Projets de recherche de l'orientation en études globales du Bachelor en relations internationales (BARI)

Enseignant responsable : Didier Wernli

Groupe de suivi : Monique Beerli

Dans le cadre du BARI, vous recevez une formation pluridisciplinaire. C'est-à-dire que vous suivez des enseignements dans diverses disciplines académiques (notamment droit, économique, histoire et sciences politiques..., mais cela peut inclure géographie, sociologie, etc.). En choisissant l'orientation études globale, vous faites le choix de développer la dimension interdisciplinaire de votre formation, c'est-à-dire la capacité d'analyser une problématique selon plusieurs perspectives disciplinaires et d'intégrer celles-ci, plutôt qu'un renforcement d'une des disciplines principales offertes au BARI (les autres orientations).

La réalisation d'un projet de recherche interdisciplinaire implique le suivi du cours « Méthodes de recherche interdisciplinaires et systémiques en relations internationales » (J1M280 CR), lequel explore tant les finalités et les enjeux de l'interdisciplinarité, qu'une méthodologie de l'interdisciplinarité. Ce cours est donné au semestre d'automne pour l'année académique 2023-2024. Il peut être suivi en parallèle de la rédaction du PdR.

Objectifs du PdR de l'orientation études globales :

- sensibilisation aux enjeux de la recherche interdisciplinaire ;
- maîtrise d'une méthodologie de base de l'interdisciplinarité académique ;
- réalisation d'un projet de recherche interdisciplinaire.

Conditions d'obtention du PdR dans le cadre de l'orientation études globales :

- faire valider son projet de PdR par l'un des encadrants (enseignant responsable ou un membre du groupe de suivi).
- rendre dans les délais un travail de recherche interdisciplinaire de 20 à 30 pages, associant au moins deux approches disciplinaires par la mise en œuvre de la méthodologie présentée durant le séminaire.

Rédaction du PdR :

La rédaction du PdR est un travail individuel, réalisé sous la supervision d'un des membres du groupe de suivi ou de l'enseignant responsable.

A des fins de lisibilité, il est demandé d'utiliser une police Arial 11 avec interligne de 1.5. Les marges doivent être de taille normale (2.5 cm). Les références doivent être proprement formatées sur la base du style suivant : APA 6ème édition.

Un document aidant à la rédaction du PdR est disponible sur l'espace virtuel dédié au cours.

Tout plagiat avéré entraîne la note de zéro.



Remise du PdR :

Le PdR doit être remis au secrétariat du GSI sous forme imprimée et reliée avant la date ultime pour la session concernée. Il est possible de déposer le PdR soit pendant les heures d'ouverture du secrétariat, soit dans la boîte aux lettres jouxtant le secrétariat, en n'omettant pas de préciser le destinataire (Didier Wernli).

Une version électronique du travail doit également être transmise à l'enseignant responsable pour vérification des sources et de possibles plagiat.

Les dates ultimes de remise d'un PdR sont :

- pour la session de février le 18 janvier 2024 ;
- pour la session de juin le 23 mai 2024 ;
- pour la session de septembre le 22 août 2023.

Tout dépassement de l'un de ces délais aura pour conséquence que les notes de PdR ne seront validées qu'à la session suivante.

Contacts :

Enseignant responsable

Prof. Didier Wernli

Didier.Wernli@unige.ch - 022.379.37.46

Reçoit sur rendez-vous

GSI, 3^{ème} étage, 10 rue des Vieux Grenadiers